L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

G. F. WEISSE & Co. — NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 16 JUILLET 1862 — G. F. WEISSE, F. LEMET, S. DUFOUR, S. HARDY, Editeurs-Propriétaires.

Nouvelle-Orléans.

MERCREDI MATIN, 16 JUILLET.

[illegible]

La reconnaissance c'est la guerre.

A propos de [illegible] un télégramme de Washington, à propos de la question de médiation, les gouvernements étrangers n'ont pas encore prononcé le premier mot, et tout ce que l'on peut dire à cet égard rentre dans le domaine des conjectures. Cependant, les journaux du Nord s'accordent à reconnaître, et ils signalent avec terreur, le mouvement qui se fait en Europe en faveur de la médiation.

La réponse ambiguë des ministres anglais, qui laisse entrevoir la possibilité d'une offre de médiation pour l'avenir, le voyage de M. de Persigny en Angleterre, les intrigues de cabinet servent de thème aux commentaires des journaux. Les articles et correspondances, publiés dans le Moniteur français, la reproduction par cette journal des départements de l'article du Constitutionnel sur la médiation, article auquel on attribue le caractère de ces ballons d'essai, que le gouvernement impérial a l'habitude de lancer pour préparer l'opinion publique à la politique qu'il a déjà arrêtée dans ses conseils, les renseignements de salon, les rumeurs de la rue, les correspondances particulières constituent des symptômes sérieux de l'intention qu'on prête, à tort ou à raison, aux cabinets européens de se mêler des affaires américaines.

Aussi, la presse du Nord, sans attendre de plus amples informations, s'empresse-t-elle de dresser un acte d'accusation contre les projets ambitieux des monarchies européennes et de pousser un cri de guerre contre toute intervention ou même toute immixtion dans le conflit qui se poursuit entre le Nord et le Sud.

Si le ton de cette presse devait servir de criterium pour juger la conduite du gouvernement des Etats-Unis, dans le cas où une médiation serait offerte, il est certain qu'on devrait s'attendre à un refus dans toutes les circonstances. Mais cette presse n'est pas infaillible, comme cela a été prouvé dans l'affaire du Trent, et nous pensons que tout dépend des événements à venir et que la réponse à une offre de médiation tient autant que l'offre elle-même est encore dans le domaine des conjectures. Cependant, comme il y a des indications à tirer du langage des journaux qui appartiennent au parti dominant à Washington, nous croyons intéressant de reproduire quelques passages d'un article qui a paru dans le World de New York du 28 juin et qui a pour titre "La reconnaissance c'est la guerre."

La médiation si c'est possible, sinon la reconnaissance. C'est là la leçon qu'on élabore en ce moment dans les cabinets européens. C'est un travail superflu. Ces mots de quatre syllabes tirés des livres de droit, et qu'il est difficile pour eux d'éclaircir, équivalent simplement à un petit mot de trois lettres, qu'ils peuvent trouver dans le premier syllabaire venu. Ce mot est GUERRE.

Le secrétaire Seward dans ses lettres à nos ministres à l'étranger, a déclaré, dans les termes les plus clairs, qu'une médiation effective était une impossibilité, et que la reconnaissance serait regardée comme un cas de guerre. Le gouvernement anglais ayant exprimé à M. Adams une disposition à se charger d'une médiation, ce dernier reçut, il y a un an ce mois-ci, une lettre qui portait: "Le président désire que vous disiez, à ce sujet, au gouvernement anglais que nous ne pouvons solliciter ni accepter de médiation d'aucune puissance, même de la plus amicale. Les conditions de la société ici, le caractère de notre gouvernement, les exigences du pays, s'opposent à ce qu'aucune dispute s'élève parmi nous soit jamais soumise à un arbitrage étranger."

Dans la lettre d'instructions à M. Dayton (ministre à Paris), il était déclaré: "L'intervention étrangère nous obligerait à en traiter les auteurs comme alliés du parti de l'insurrection et à leur faire la guerre comme à des ennemis. La coalition de plusieurs états européens pour cette intervention ne ferait qu'aggraver le cas. Le Président et le peuple des Etats-Unis considèrent l'Union, qui serait alors en jeu, comme valant tous les sacrifices que coûterait une guerre avec le monde entier, si une pareille lutte devenait inévitable."

Si tel était l'esprit de notre pays, il y a un an, continue le World, quelle doit être notre détermination aujourd'hui! Et il énumère complaisamment les forces de terre et de mer des Etats-Unis—une armée de 600,000 hommes et une marine de 300 bâtiments, qui sera bientôt renforcée par une flotte blindée avec laquelle toutes les flottes du monde ne pourront rivaliser. Le World est un peu optimiste quand il trouve qu'aujourd'hui le trésor des Etats-Unis est plein, à moins qu'il ne veuille dire plein de papier-monnaie. Après avoir passé en revue la situation des Etats, les chances actuelles de la rébellion et les motifs qui poussent l'Angleterre et la France à intervenir, il continue ainsi:

Il n'est rien au monde de plus certain que le fait que vingt-trois millions de citoyens loyaux de ce gouvernement sont prêts à combattre jusqu'à la dernière extrémité, si cela est nécessaire, contre toute puissance européenne ou contre toute coalition des puissances européennes qui entreprendrait le sauvetage de la rébellion. L'ardeur avec laquelle la France républicaine s'est levée comme un seul homme et a repoussé la coalition, qui a essayé d'intervenir en faveur de la Vendée, a pendant un quart de siècle, défié toute l'Europe en armes, et a chargé l'Angleterre de dettes qui la feront gémir sous le fardeau jusqu'au dernier jour de son existence, n'égalerait pas la rage terrible qu'une pareille tentative contre cette république américaine éveillerait assurément. Plutôt que de se soumettre à un pareil outrage, il y aurait des batailles telles que le monde n'en a jamais vues. Un million d'hommes entreraient en campagne pour repousser l'invasion, et deux millions les suivraient si cela était nécessaire. Le Canada et toutes les possessions européennes sur le continent seraient saisis. Toutes les mers seraient balayées par les corsaires américains. Des Monitors se multiplieraient par vingtaines et, au besoin, par centaines. Chaque rivière serait couverte de chantiers et chaque plaine un arsenal. Cette nation ne mourra pas ainsi. C'est l'héritage de Dieu. Ni la terre ni l'enfer ne prévaudront contre elle.

Le langage des feuilles de New York est à peu près identique à celui que nous venons de citer. Seulement les unes attaquent plus spécialement la perfide Albion tandis que les autres adressent de préférence leurs diatribes à Louis Napoléon. Tout cela constitue peut-être beaucoup de bruit pour rien.

TAXE FÉDÉRALE.—Conformément aux dispositions d'un acte passé par le congrès le 7 juin dernier, le président Lincoln a lancé, le 1er juillet, une proclamation où il désigne les Etats ou parties d'Etats où l'insurrection existe. Ces Etats sont les deux Carolines, la Floride, la Géorgie, l'Alabama, la Louisiane, le Texas, le Mississippi, l'Arkansas, le Tennessee et l'Etat de la Virginie, moins les 39 comtés qui forment aujourd'hui le nouvel Etat yankee dans le Nord-Ouest de l'ancien Etat. La taxe, ne pouvant être collectée dans les Etats en rébellion, constituera plus tard, pour le trésor national, un droit réel sur les immeubles et une pénalité de 50 p 0/0 du montant de la contribution s'y sera ajoutée au montant de la dite taxe. Le président Lincoln n'ayant fait aucune exception pour l'Etat de la Louisiane, compté, tout entier parmi les Etats en rébellion, nous devons penser qu'il ne sera pas question de collection de taxe fédérale dans la paroisse d'Orléans bien que cette paroisse soit au pouvoir du gouvernement fédéral.

TAXE SUR LE REVENU.—Un correspondant fait connaître une singulière méprise dans le bill des taxes voté par le Congrès. Ainsi la personne ayant un revenu de $10,000 doit payer une taxe de $300, tandis que celle dont le revenu s'élève à $10,700 (c'est-à-dire à cent piastres de plus que le revenu de la première), doit acquitter $[illegible] de taxe! Cette différence de cent piastres dans les deux revenus amène une différence de [illegible] dans la taxe. En diminuant donc son revenu de cent piastres au profit de ceux qui le lui payent, le contribuable maltraité gagnerait encore plus de cent piastres.

Mais voici un cas plus flagrant d'injustice. Le personne possédant des propriétés pour une valeur de $30,000 acquittera un impôt de $[illegible] 75, tandis que celle dont les biens vaudraient cinquante piastres de moins, soit $29,950 ne sera taxée de payer que $2,500. La différence dans la valeur de leurs propriétés respectives est seulement de cinquante piastres, mais le malheureux propriétaire qui les possède doit payer un surcroît de cinquante piastres, paie $[illegible] 75 d'impôt de plus que l'autre!

C'est un nouveau chapitre à ajouter à l'histoire des bévues législatives.

[illegible]—Le parti unioniste, comprenant les démocrates [illegible] et les républicains, a [illegible] les élections d'Etat de l'Oregon qui ont eu lieu le 2 juin. A. C. Gibbs, démocrate, a été élu gouverneur, et John McBride, républicain, représentant au Congrès.

[illegible]

Le nouveau tarif

Un journal de New York publie un article qui montre que les droits extraordinaires qui seront établis par ce tarif sur les marchandises étrangères importées dans les Etats-Unis, ont donné lieu à une agitation considérable dans les cercles d'affaires. La loi en question contient une disposition très importante, suivant laquelle les droits qui pèseront sur les marchandises déjà importées et qui se trouveront dans les entrepôts quand l'acte sera mis à exécution. Ces articles auront à payer les nouveaux droits quand même ils auraient été introduits avant la promulgation du nouvel acte. Il aura ainsi un effet rétroactif. C'est ce que le commerce n'aura jamais vu et jamais souffert encore d'un aucun pays du monde. Les nouveaux droits seront levés de deux manières; premièrement à la place des anciens—secondement en addition aux droits jusqu'ici imposés.

Le résultat de l'introduction du nouveau bill de tarif a été d'augmenter largement le revenu du port de New York. dans ces derniers jours, les marchands retirent leurs articles pour échapper aux nouveaux droits et craignent de mettre en entrepôt les articles qui chaque jour arrivent. Les sommes reçues à la douane de New York, depuis la présentation au congrès de ce bill extraordinaire, ont été, l'une dans l'autre, de $350,000 par jour, dont la moitié vient des articles retirés des entrepôts de la douane. Ce bill a été voté à la chambre le 2 juillet, après quelques modifications dans les clauses finales relatives aux marchandises déposées et à la taxe. On ne pensait pas qu'il fût discuté au sénat avant la semaine prochaine. La loi doit être mise en vigueur le 1er août. Les importateurs auront par conséquent toute facilité pour retirer leurs marchandises des magasins de la douane.

LE TRANSPORT A VAPEUR "Fulton" des Etats-Unis.—Ce vapeur capt. D. A. Wotton partira pour New York aujourd'hui à midi.

POUR NEW YORK.—Le steamer Créole sera expédié pour New York le 1er août. Il prendra un fret d'environ 10,000 barils. Les agents sont MM. Warneken & Co, 41 rue de l'Union.

GRAND INCENDIE A BORDEAUX.—Le mois dernier, un grand incendie a détruit l'Hôtel de Ville de Bordeaux et plusieurs bâtisses adjacentes, avec les archives de la ville et de précieuses reliques historiques et archéologiques. Dans le nombre des objets détruits se trouvent 3000 lettres autographes des rois de France. Plusieurs tableaux d'un grand prix ont été également atteints par le feu.

LE GEN. McDOWELL.—Ce général prépare une défense écrite où il prouvera qu'il a été empêché, contre son avis, de coopérer avec le général McClellan et qu'il voulait avancer de Fredericksburg pour aider à l'attaque contre la capitale confédérée, et que ce n'est pas sa faute si cela n'a pas été fait. Il répondra aussi, dit-on, à l'accusation d'avoir gardé des propriétés rebelles.

DANGER DE RÉVOLUTION EN ANGLETERRE ET EN FRANCE.—Sous ce titre, le journal dont nous venons de citer un extrait à propos d'un accident sur le chemin de Winchester, se livre aux considérations suivantes sur le plan supposé aux deux premières puissances de l'Europe d'intervenir dans les affaires américaines:

C'est la crainte de la révolution à l'intérieur qui a empêché les gouvernements anglais et français d'intervenir dans notre guerre. Ce n'est pas par respect pour la loi des nations ni par égard pour le droit du gouvernement américain de supprimer une rébellion intérieure, sans l'intervention étrangère, qu'elles se sont abstenues jusqu'ici de toute immixtion dans nos affaires. C'est parce que le peuple de ces deux pays regarde la république américaine comme l'espoir de l'humanité, le boulevard de la liberté civile et religieuse sur toute la terre. De là la prudence des Français et des Anglais dans leurs mouvements. Leur plan est d'agir prétendument sur l'opinion publique contre les Etats-Unis afin de préparer l'esprit du peuple à la guerre, car l'intervention c'est la guerre. S'ils n'avaient que l'intention de nous attaquer ils ne se permettraient pas contre ce pays des outrages sans mesure.

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.—On verra aux annonces que la société connue sous la raison H. Clostermann, Tourné & Co., a été dissoute d'un commun accord. MM. H. Clostermann et Bayle restent seuls chargés de la liquidation de l'ancienne maison et en continueront les affaires sous la raison sociale H. Clostermann et Bayle.

SACS A RIZ.—Bunnell & Le Gay, No 10 Gravier, ont à vendre 1,200 sacs à riz neuf.

BARILS, VIDES, SOUDE, &c.—On trouvera à acheter chez M. B. Turpin, 95 Vieille-Levée, huit cents barils et deux cents demi-barils pour mélasse, ainsi que quatre-vingt-quinze boucauts de soude.

POUR TRUXILLO ET L'ILE RUATAN.—La goëlette fine voilière Cora, capitaine White, partira de notre port d'ici à une dizaine de jours pour Truxillo et l'Ile Ruatan. L'agent est M. Joseph Kelley, No 36 rue Gravier. Voir l'avis.

FARINE, JAMBONS, &c.—M. Jules Rose, successeur de John F. Fischer & Co., coin Gravier et Nouvelle Levée, a reçu par le steamer Marion de la farine, du jambon, du fromage et de la bière qu'il vend aux prix les plus raisonnables de la place. Voir aux avis.

MAISON FRÉDÉRIC AVET.—Le steamer Marion a apporté pour cette maison de la farine, du porc, du fromage, de la graisse et des jambons. Avis aux familles.

CHRONIQUE LOCALE.

POIGNARDÉ.—James Cane a été recueilli, lundi soir, à neuf heures, sur le trottoir, au coin des rues Magazine et Notre-Dame. Il était ivre et avait reçu un coup de poignard dans le dos. On l'avait vu, quelques minutes auparavant, se quereller avec un homme, et lorsqu'il était tombé, l'individu avait pris la fuite.

Le malheureux était couvert de sang et avait pour ainsi dire perdu l'usage de la parole; mais les quelques mots qu'il a pu prononcer lui ont servi à cacher son véritable nom, que lui avaient demandé les officiers. Il a répondu aux watchmen qu'il s'appelait James Wilson, tandis qu'il n'est autre que le James Cane qui vient de sortir de prison où il avait été envoyé pour six mois.

Transporté à l'hôpital, il y a reçu les premiers soins. On croit que la blessure est grave. Il persiste à dire qu'il ne connaît point la personne qui l'a frappé, qu'il ignore les raisons qui ont pu la porter à l'assaillir, enfin qu'il ne sait rien de ce qui s'est passé.

BLESSÉ.—James Gibb a été blessé, hier, à bord du steamer Saxon, amarré au pied de la rue Girod. Un baquet plein de cendre lui est tombé dessus.

Il souffrait tellement qu'il a fallu le transporter à l'hôpital.

Le médecin a d'abord cru à un ébranlement de la moëlle épinière, mais il n'en est probablement rien.

ASSAILLI.—Daniel Gleason a été arrêté, hier soir, dans la rue St Thomas, sous prévention d'avoir terrassé et blessé à la tête l'officier McCormick.

Le prisonnier est accusé en outre de s'être servi d'un langage incendiaire.

McCormick déclare que sa blessure ne lui permet point de remplir pour le moment les devoirs de policeman.

ACCUSATION.—James Manning a été arrêté, lundi soir, à l'encoignure des rues Julia et Magazin.

Il est accusé d'avoir poignardé Cane dont il est question plus haut.

LA LICENCE.—Louis Dewez a été arrêté, lundi soir, à l'encoignure de Felicity Road et de la rue St Charles.

L'affidavit l'accuse de débiter de la boisson sans avoir acquitté la licence.

ARRESTATION.—La police du Quatrième District a arrêté, lundi soir, à huit heures et demie, James Gill, qui est accusé d'avoir arboré un drapeau confédéré chez lui.

On lui avait ordonné dans la matinée de l'amener, mais il n'avait fait aucune attention à la sommation.

Dans la soirée, le drapeau reparut; le lieutenant St abattre le [illegible] et arrêter Gill.

REPRIS.—James Cannon a été arrêté, lundi soir, dans le Deuxième District.

Il s'était évadé de la prison de paroisse.

ARGENT RETROUVÉ.—Le lieutenant Robinson et l'officier spécial Miller, annoncent qu'ils ont découvert, dans une maison de la rue Tchoupitoulas, entre les rues St Joseph et Delord, une somme de cent cinquante-huit piastres volée à M. Wm H. Hansen, dans la nuit de 2 au 3 courant.

ASSAUT.—Matt. Huggins a fait arrêter Joe Ross, qu'il accuse d'assaut et batterie avec intention de tuer.

Il ajoute que l'inculpé avait un couteau poignard à la main.

COUR PRÉVOTALE.—James Gill dont l'arrestation est mentionnée plus haut, a été condamné à [illegible] piastres d'amende.

Dan. Gleason, dont le nom figure ailleurs, a été envoyé en prison pour six mois.

Louis Dewez, déjà mentionné, a été condamné à [illegible] amende de vingt-cinq piastres.

Charles Fabre a été acquitté sous caution de [illegible] piastres pour s'être servi d'un langage séditieux.

M. Lambert, assaut et batterie—vingt piastres.

[illegible] "La banque de l'Union vs la Banque des Artisans et des Marchands" a été appelée hier matin.—Au mois de mai dernier, la première de ces institutions emprunta à l'autre $[illegible] en billets confédérés qui furent remis à l'agent comptable en gros checks, un de $[illegible] en date du 3 mai, un de $38,000 et un autre de $40,000 en date du 12 mai et un de $48,000 en date du 13 mai. Il résulte des documents que la Banque des Artisans et des Marchands a été remboursée de cette somme en billets confédérés attendu qu'elle pourrait s'en procurer. Quelques jours plus tard, l'agent comptable fut à la Banque de l'Union, il y vit M. Penn, le Président, et leur proposa de rendre $60,000 sur les $130,000; M. Penn répondit [illegible], mais qu'il fallait que le reste fût payé en billets de banque; le lendemain, l'agent, à son grand étonnement, apprit que M. Penn avait refusé les billets confédérés. Le 16 mai, l'agent se rendit à la Banque et offrit en paiement les $130,000 en billets confédérés que M. Penn ne voulut point recevoir. Ces billets étaient pareils aux mêmes que ceux qui avaient été prêtés.—Le juge n'a pas encore fait connaître sa décision.

MARCHÉ GRATUIT.—Il a été distribué, hier, des provisions à 1766 familles.

Les pauvres ont reçu:

215 boisseaux de farine de maïs, 10 barils de riz, 20 barils de sucre, 1 baril de maquereaux, 56 boisseaux de pois et 8 barils de porc salé.

ÉPILEPSIE.—M. J B Bayhi, officier de police du Troisième district, a eu hier, à l'Hôtel de Ville, une attaque d'épilepsie. On l'a transporté au poste du Premier District, où il a repris ses sens.

Il est revenu peu après à l'Hôtel de Ville et sur l'escalier du second étage a eu une seconde crise: il est tombé sur les marches et s'est blessé à la tête.

M. Bayhi est à l'hôpital. Le Dr Lewis, médecin de l'établissement, a pansé la blessure qui ne semble pas dangereuse.

RECUEILLIE.—Une vieille négresse qui dit s'appeler Geneviève Fitzgerald, a été ramassée, hier matin, dans la cyprière, derrière le Deuxième District, par un cabman qui l'a transportée à l'Hôpital de Charité. Elle était dans l'eau et presque morte.

Geneviève a d'abord dit qu'elle appartenait à une famille Fitzgerald qui habite le Deuxième District, mais elle a déclaré ensuite qu'elle était libre. On croit qu'elle est originaire de St Domingue. Elle paraît âgée de soixante à soixante-dix ans.

IVROGNERIE.—Catherine McDonald est entrée, hier après-midi, à l'Hôpital de Charité, souffrant du delirium tremens. Elle n'a pas pu donner son nom, mais son fils, enfant de huit ans, est venu plus tard la voir. Il a dit que sa mère était sujette à des spasmes causés par un usage excessif de boissons alcooliques.

Catherine était dans un tel état qu'elle n'a point reconnu son enfant.

FEUILLETON.

LES QUATRE SERGENTS DE LA ROCHELLE.

Par Clémence Robert.

XVI—Suite.

Louis XVIII n'était ni vindicatif ni cruel. Moins royaliste que ses courtisans, il avait plus de lumières et d'humanité. Mais à cette même place, dans ce cabinet où il recevait les députés, entre sa table de travail et le large foyer où tâchaient de se réchauffer ses membres déjà plongés dans la mort, on lui avait parlé du complot de la Rochelle avec autant de dédain que de blâme.

Il s'agissait, d'après les propos d'usage, d'intrigants de bas étage, de gens de rien, qui cherchaient fortune dans un bouleversement public. Car ce faux-semblant politique est de tous les temps: près de tout pouvoir établi, ceux qui demandent le moindre changement sont toujours comparés aux sauvages habitants des côtes qui appellent la tempête et le naufrage du navire pour courir à l'épave.

Aussi, on avait attaché à la cour si peu d'importance au procès des sergents de la Rochelle, que, sans intention hostile ni bravade cruelle, il y avait réception et fête chez Madame ce jour même, qui était celui de leur supplice.

Ainsi, le cœur de Louis XVIII ne disait rien; l'ironie qui lui était naturelle se fit jour, et il eut l'inspiration, funeste pour sa mémoire, de faire de l'esprit en ce moment.

—A quelle heure, demanda-t-il, les condamnés doivent-ils être exécutés?

—Sire, à cinq heures, répondirent les émissaires.

—Eh bien, dit le roi, à six je leur ferai grâce.

Les députés frémirent et s'éloignèrent précipitamment.

A quatre heures et demie, le cortége funèbre commença à défiler de la Conciergerie.

Jamais à aucune exécution la foule n'avait été si empressée et si nombreuse: mais ce n'était pas en elle la curiosité insultante pour un spectacle où il n'y a rien que la mort à contempler. Le peuple, ému d'une profonde sympathie pour les condamnés, était attiré autour de leur échafaud par ce besoin de sensations douloureuses qui est dans la nature humaine; et peut-être venait-il aussi, sans s'en rendre compte à lui-même, retremper ses instincts d'émancipation dans la vue des martyrs de la liberté.

Un grand déploiement de forces armées s'étendait sur le passage du cortége et occupait les postes d'alentour. Ce large réseau de sabres, de baïonnettes, présentait sur une plus grande échelle les fers dont on chargeait les révoltés pour les soustraire à toute délivrance; la garde puissante de la loi les accompagnait jusqu'au dernier moment, et les cloches des églises voisines sonnaient déjà sur leurs têtes les prières des morts.

La population, qui descendait de toutes les rues et s'approchait toujours davantage du convoi, éprouvait une douleur mêlée de surprise: on ne pouvait croire que ces quatre jeunes hommes, dans toute la force et tout le charme de leur âge, eussent avoir cessé de vivre dans peu d'instants. Ce peuple si rude et si bon quand la vue du malheur émeut ses entrailles, sur eux les plaintes qui sortaient de toutes les bouches et se réunissaient en un seul et immense murmure pour monter vers le ciel, étaient un hymne à la gloire des victimes.

Mais la plus à plaindre de ces victimes n'était pas sur un char mortuaire. Gilberte, placée dans le rang le plus rapproché du cortége, marchait les yeux baissés, dans la crainte qu'un regard jeté sur les condamnés ne lui ôtât la force d'aller plus loin. Elle paraissait ne pas avoir un souffle d'existence, et cependant elle se soutenait au milieu de la foule, et avançait de ce pas lent du convoi qui prolongeait davantage son supplice.

Au tournant du pont Notre-Dame, une file de brillants équipages qui, sortant de la cathédrale, se rendaient aux Tuileries, croisa dans sa direction le cortége des condamnés.

Dans l'encombrement qui eut lieu, quelques voitures et des cavaliers se trouvèrent jetés et confondus dans l'escorte militaire, par la pression des masses qui les enveloppaient.

On venait de célébrer à Notre-Dame le mariage d'Arthur d'Oberon et de miss Julia d'Elbe. Le comte d'Oberon, oncle d'Arthur, étant alors chevalier d'honneur de Madame, une partie des plus hauts personnages de la cour avaient assisté à la cérémonie et les mariés avec leurs nobles assistants se rendaient à la fête qui commençait à cette heure même chez la duchesse d'Angoulême.

Dans l'instant rapide où les deux cortéges se heurtèrent, Lambert, étant mêlé à la foule, contempla Arthur d'Oberon dans son triomphe, les condamnés sur leur char mortuaire, et jeta au ciel du regard presque divin d'indignation et de sainte colère.

Gilberte, déjà loin de ce monde, regarda Arthur et miss Julia dans leur carrosse nuptiale, et un sourire empreint de cette indifférence est propre de la mort erra sur son visage.

Mais dans ce rapprochement étrange, l'attention même des condamnés fut une minute attirée sur un des personnages de la cour. Un cavalier monté sur un cheval gris clair leur rappela, par un des liens les plus frêles du souvenir, l'ombre apparue au bord de la mer et le cavalier de la pierre celtique, par conséquent celui qui s'était offert pour être leur libérateur...... Mais autrefois ils l'avaient vu dans l'ombre de la nuit; maintenant ils le voyaient à travers le crêpe funèbre des derniers moments...... ce n'était toujours qu'une vague et incertaine image.

Un regard.... une rapide pensée...... et tout fut dit entre les condamnés et leur protecteur.

Cependant, à ce même instant, un officier qui escortait le haut personnage, se pencha vers lui, et dit en montrant de la main les condamnés:

—Mon prince, ils travaillaient pour vous!

—Je regrette leur mort, dit le cavalier; mais elle me servira mieux que leur succès... Cette large tombe va s'élever entre l'amour du peuple et les Bourbons....

—De la branche aînée.... qui fera place à la vôtre.

Puis le duc d'Orléans et son confident s'éloignèrent.

Ces divers mouvements s'étaient passés en une minute. Déjà la file des voitures de la cour avait gagné le large, et, d'un autre côté, le convoi funèbre frayait sa route au milieu des larges haies de foule mouvante et de baïonnettes.

Il marchait d'un pas lent comme les coups de la cloche qui, à intervalles égaux, tintait le glas de mort...... mais il avançait cependant; le pont était franchi, le quai Pelletier s'ouvrait, on apercevait la place de Grève.

Les quatre sergents étaient seuls sur un chariot découvert, dans leur capote grise, les mains liées et les cheveux coupés sur le cou. Ce costume du supplice, qui laissait leur cou nu, les faisait paraître plus jeunes encore, et, en détachant mieux leur figure, la rendait plus remarquable dans le moment où elle se revêtait de toute sa pâle et solennelle beauté.

Jamais on ne vit tant de courage, tant de foi sur des fronts si paisibles. On pouvait juger que les condamnés croyaient fermement à leur innocence, à leur vertu, en allant à la mort; qu'à chaque pas l'homme s'effaçait davantage en eux pour faire place au martyr.

La foule comprenait cette situation de leur âme, et répondait par un élan d'enthousiasme et des larmes.

Si, comme on l'a dit, la pensée de renverser l'échafaud et de sauver les sergents de la Rochelle avait grondé quelque temps dans le sein du peuple, ce peuple maintenant semblait avoir pris quelque chose du courage des condamnés; il voulait, comme eux, se reposer sur la justice de l'avenir, plus sûre, plus grande que la force du bras, et qui, au lieu de la vie fugitive, sauve l'honneur immortel.

Ainsi, du haut du pilori où la loi les avait attachés, ces jeunes héros commandaient réellement aux masses de population; leur marche au supplice devenait un triomphe.

Le char mortuaire, d'un mouvement presque insensible, dominait ces flots de peuple qui semblaient à ses pieds et avançaient, le faisait pas [illegible]. Un moment des condamnés commanderont et briser de larmes [illegible] les regards des condamnés sur la foule.

Pommier et Goubin virent l'humanité profonde de ce peuple qui les entourait, l'amour fraternel qui s'élevait vers eux, et leur [illegible] consolés.

Lambert n'aperçut qu'un seul être. Son regard s'attacha toujours sur Gilberte.... Il ne connaissait pas le crime de la jeune fille, et, dans votre douleur, sa présence à Paris, l'altération profonde, ou plutôt l'empreinte de la mort déjà répandue sur ses traits.... Raoulx en vit aussi.... Devant cet image de la tendresse et du désespoir de Gilberte, tout son passé s'enfuit à l'adieu de l'amour.... Il emporte de ce seul regard un bonheur qui devait le suivre dans l'éternité.

Horise ne voyait rien de ce qui l'entourait, ou plutôt le voyait sous un jour idéal. Devant lui venait de s'ouvrir la place de Grève. Au-dessus de l'étendue de la foule apparaissaient les murs imposants de l'Hôtel-de-ville, au centre duquel l'horloge se détachait.

Il regardait cette horloge. Dans les pensées d'avenir qui exaltaient son âme, il lui semblait que le cadran, au lieu des heures du jour, marquait les années du siècle, et que l'aiguille indiquait celle de ces années qui devait amener le salut de la France. Le drapeau tricolore flottait au-dessus de l'édifice; signe visible de délivrance, les trois couleurs rayonnaient sur mille points de l'horizon; et au dessus d'une atmosphère vaporeuse comme celle d'un jour qui se lève, le drapeau tricolore des nues, le superbe arc-en-ciel, resplendissait encore!.... Cette foule qui était réunie venait saluer la liberté du pays.... Il y avait dans l'étendue un aspect solennel, où se mêlaient la joie d'une fête et la majesté recueillie d'une cérémonie sainte.... De tous les points de l'espace, des voies innombrables, des acclamations enthousiastes, se réunissaient dans un seul chœur sublime où vibrait le nom de République!

Bories, avant de mourir, sentait passer dans son sein un souffle de cet air vivifiant de liberté qui descendait du ciel, et il avança radieux vers le supplice.

Les quatre condamnés arrivèrent sur la place de Grève.

Gilberte, selon le vœu cruel qu'elle avait prononcé, s'était agenouillée au premier rang de la foule. Repliée sur elle-même, mais relevant son visage d'une blancheur de marbre sous le sueur froide qui le couvrait, elle tenait ses yeux fixés sur l'échafaud. Le coup mortel allait la pénétrer d'une mort plus affreuse que celui qui en était atteint: elle croyait déjà voir dans l'espace une vapeur sanglante, et sentir la terre trembler sous elle; mais, forte de son désespoir, sublime de courage, de remords, elle subirait l'expiation terrible.... Jusqu'au dernier moment, l'œil attaché de ce côté, elle regardait encore ceux qu'elle avait perdus.

Lambert, moins courageux en ce moment d'horreur que la faible femme, après l'avoir une prosternée sur ce pavé qui allait se rougir de sang, s'était retiré sous la voûte de l'hôtel-de-ville. Il tenait un pistolet caché sur sa poitrine, et, dès que ses amis auraient quitté ce monde, il irait les rejoindre.

Cependant l'œuvre de destruction se prépare. Le mouvement, le bruit de fers redoublaient autour de l'estrade, devant laquelle sont placés des cercueils.

Les apprêts du supplice sont enveloppés d'un long et funèbre roulement de tambours, mêlé de glas lugubre de la cloche, dont chaque coup répète: Mourir! et qui tombent plus pressés sur la tête des condamnés.

Soyez satisfaits, vous tous leurs juges qui avez voulu les supplicier. Leurs fronts sont déjà mouillés de sueur froide, leurs lèvres blanches tressaillent, un froid inconnu parcourait tout leur être; ils se sentent déjà en proie à la mort, et la vue de leurs cercueils leur montre leurs funérailles!

Autour de la vaste place, dans un rayon immense, les maisons sont tellement peuplées de monde aux fenêtres, sur les toitures, que toute la ville doit se tourner de ce côté et se dresser pour voir l'exécution s'accomplir.

Une ville...... la première du monde...... s'arme tout entière pour massacrer quatre jeunes hommes innocents; les uns condamnent, les autres ne défendent pas! Dans ces murs habités par l'égoïsme, la corruption, le mensonge; dans cette société d'orgueil et de misère, où roulent largement, où débordent de toutes parts tant de vices audacieux, tant de vols, de meurtres, crimes à peine cachés, on met à mort quatre jeunes hommes, coupables d'avoir rêvé la vertu, la grandeur, d'avoir voulu l'affranchissement du monde.

Enfin les condamnés apparaissent sur l'estrade funèbre.

La foule frissonne et laisse entendre un gémissement sourd; cet océan de population reçoit dans ses entrailles l'impression terrible de la hache qui se lève sur des martyrs.

Ce cri: vive la liberté! jeté par les condamnés s'élance de l'échafaud et va planer puissant, enflammé, sur le front du peuple entier.

Puis, les frères d'armes, les amis fidèles, les sublimes patriotes expirent; leurs âmes si nobles, si pures montent ensemble vers le ciel.

Un instant s'est passé, et il n'y a plus de sergents de la Rochelle que des débris sanglants sur la terre, un souvenir bien cher dans les âmes patriotiques, un grand exemple dans l'histoire.

CONCLUSION.

Quand le dernier coup du glaive judiciaire fut tombé, une jeune fille, trouvant dans une surexcitation indicible la force d'une flèche qui fend l'espace, traversa la foule, et s'élança dans les rues sombres qui suivent l'Hôtel-de-Ville.

Lambert avait déjà mis la main sur l'arme qui allait le délivrer de la vie.... Il vit passer sa sœur devant lui.... Saisi au cœur et entraîné par un pouvoir irrésistible, il courut sur sa trace.

Elle avait déjà disparu; mais Lambert éperdu, égaré, marchait toujours dans la direction où elle s'était engagée.

Pendant longtemps il ne vit plus devant lui que la population indifférente et l'obscur dédale des rues.... Mais la marche, si le temps, si l'espace ne comptaient plus pour lui, ses pas cédaient au transport de sa fièvre; sa cervelle étreint de cercles de fer, ne conservait plus qu'une pensée lucide, celle de rejoindre sa sœur.

Il avait traversé ainsi l'étendue de la ville, la longueur des faubourgs, et se trouvait sur le bord désert de la Seine.

Là, Gilberte lui apparut encore une fois, à quelque distance devant lui.

Mais alors la nuit était venue; un vent sombre, violent, grondait dans l'espace; la jeune fille, dans sa course précipitée, semblait subir l'influence de ce souffle impétueux, et elle disparut bientôt dans l'ombre.

Lambert se précipita encore du côté où il l'avait aperçue, et resta errant sur ce bord.

La puissance, l'énergie extraordinaire de son âme, portée alors vers la souffrance, lui faisaient subir des tourments indicibles; en même temps il tressaillait sous les atteintes d'une terreur inexplicable; mais la tête perdue, il ne savait plus ce qui le torturait ainsi; il mettait toutes ses forces à darder son regard sur cette grève, où il n'y avait rien à découvrir que la nuit et le silence.

De faibles lueurs venaient encore du côté du soir. Les nuées épaisses qui roulaient dans l'air assombrissaient l'espace ou y laissaient tomber de mornes clartés.

Demeurant toujours sur ce bord, Lambert, que nul son, nul indice ne pouvait guider, n'apercevait même les lieux où il errait que dans les rares éclaircies du ciel. Alors la terre ne lui montrait nulle forme humaine; la rivière était d'une nuance plus transparente, les ondes élevées et tourmentées par les coups de vent blanchissaient au sommet et semblaient de loin des fantômes courant sur l'abîme.

Au bout de quelque temps, Lambert, à regard toujours fixé de ce côté, distingua un mouvement plus sensible dans les eaux. Il descendit jusqu'au gravier que la lame venait baigner. L'agitation du courant redoublait, des vagues bouillonnantes, battues par le vent, roulées par les aspérités du bord, approchaient toujours davantage sur la grève, et jetèrent un corps sur le sable.

Lambert se baissa, prit ce corps froid dans ses bras, et, aux pâles lueurs de la nuit, il contempla sa sœur.

Alors, une pensée le saisit...Une joie bizarre fit passer un sourire sur ses traits décomposés et battre son cœur! Il se dit que sa sœur était morte après avoir expié son crime, et qu'il pouvait enfin l'embrasser, la serrer sur son sein.... Ce bonheur attendu dix-sept années, il lui était accordé à cette heure de mort.

Il pressa la jeune fille sur son cœur, et couvrit son front glacé de baisers.

Dans ce moment, les nuages éclaircis laissaient luire sur la tête de Lambert une pâle étoile.

C'était sans doute l'astre funeste qui avait présidé à toute sa vie. Il n'a ire par ses travaux militaires, il n'avait recueilli que l'exil et l'obscurité; cœur aimant, il n'avait pu se venger; ardent carbonaro, il venait d'assister au supplice de ses frères.

Cette étoile fatale versait en ce moment sur lui sa dernière influence. Dans ces embrassements tendres et désespérés que Lambert venait de prodiguer à sa sœur, sa raison s'était perdue pour toujours.

Le serment qu'il avait fait à Raoulx ne put être accompli; son dernier vœu, son dernier espoir furent vains; un pistolet chargé dans sa ceinture, il ne put se donner la mort. Il était fou, et destiné à rester fou dans cette vie.

Dans cette soirée s'accomplirent aussi les funérailles des sergents de la Rochelle. Leurs corps furent déposés ensemble sous un saule du cimetière Mont Parnasse.

Ils entrèrent seuls dans ce champ mortuaire, où n'étaient alors ni tombes marquées d'un grand nom, ni monuments somptueux, mais quelques croix et des touffes d'arbres semées au hasard sur une terre inculte.

La sépulture des suppliciés fut dérobée et solitaire; nul ami ne put les accompagner jusqu'au seuil de la fosse; le silence de l'abandon du néant régna en ce moment autour d'eux; seulement, le soleil d'automne qui baissait, leur versait les lueurs pâles et mélancoliques des cierges funèbres; les arbustes, pliant sous le vent, rendaient un murmure plaintif, et leurs branches abaissées vers la terre versaient sur la tombe qui se fermait toute les dernières fleurs de l'année.

On posa en cet endroit une seule pierre avec ces mots: 21 septembre 1822, cinq heures du soir.

Puis des mains amies vinrent suspendre au rameau de l'arbre qui couvrait cette dalle un drapeau tricolore entouré d'un crêpe (1).

Il est des lieux, des temps, si la temps, si la marche des événements l'efface jamais: ce coin de terre où reposent les sergents de la Rochelle a toujours été l'objet d'un pieux souvenir.

Les jeunes membres du carbonarisme étaient faibles et obscurs; par eux-mêmes, ils n'ont rien accompli. Mais, de même que les brins de mousse qui s'attachent aux croix de cette enceinte funèbre en prennent la nature vénérée, de simples soldats ont revêtu leur nom d'un caractère sacré en s'attachant au culte du plus pur patriotisme.

Il y a quelques années, un grand artiste (2) vint sur cette tombe, et, sous l'impression de la douce et solennelle mémoire qui s'en élevait, il consacra les traits des quatre martyrs de la liberté dans une médaille d'une beauté antique qui les conservera à la postérité.

Souvent aussi ceux que les opinions d'une politique élevée unissaient aux libéraux de l'époque dernière, se rendent à cette place, pensant à la funeste destinée des hommes dont les vertus, les lumières, les sentiments généreux devançaient l'humanité. De nouveaux changements de régime en France faisaient voir trop souvent que le courage civique, le dévouement à la vérité, ne sont jamais heureux au milieu des révolutions toujours déçues et fragiles; et, sur la tombe des martyrs de 1822, on pouvait songer chaque jour à d'autres patriotes, purs et dévoués comme eux, comme eux méconnus et proscrits.

Enfin, celle qui écrit ces lignes, étrangère au monde politique, cherchant seulement dans le passé l'ombre poétique de ce qui est grand et magnanime sur la terre, est venue lui recueillir les souvenirs que rassemble cette simple pierre pour retracer l'histoire des quatre sergents de la rochelle.

(1) Dans l'année 1822, la pierre qui recouvrait les restes des quatre sergents fut enlevée. L'un des amis des victimes, ne voulant pas que cette place fût oubliée obtint avec beaucoup de peine l'autorisation d'y faire élever une colonne entourée d'une grille de fer.

Ce seul était un des compagnons d'infortune des quatre sergents, Auguste Goupillon, sergent au 45e, arrêté et mis en jugement dans la célèbre affaire de la Rochelle. Sa vie a été sauvée, mais il a payé presque seul les frais de procès (9,700f).

(2) David (d'Angers.)

FIN.

Edition d'hier soir.

Politique militaire des parties belligérantes.

Nous mettons sous les yeux de nos lecteurs toute espèce de documents, surtout les documents qui nous viennent du Nord, attendu que nous ne recevons plus aucun journal du Sud. Nous ne pouvons donc être accusés de vouloir cacher la vérité à ceux qui ont un intérêt très vif à la connaître et qui s'imaginent la trouver toujours dans les opinions des adversaires du gouvernement confédéré. Ces hommes qui cherchent au loin les éléments de conviction qui leur manquent, pourraient se tromper, cependant, en préjugeant ainsi les questions d'après les sentiments extrêmes d'une section. Nous voulons leur procurer toutes les lumières possibles, et comme aujourd'hui il nous a été permis de lire un article d'un journal neutre de Baltimore, le Sun, nous regardons comme un devoir de traduire cet article dans notre langue, afin d'en gratifier ceux qui le parlent comme nous et qui nous lisent. Voici donc ce que dit le journal de Baltimore à propos de la politique de guerre adoptée par les deux parties:

"Cette politique est, pour le Sud, de faire traîner la guerre jusqu'à ce que la saison des maladies soit venue et d'attirer les armées fédérales dans l'intérieur, bien loin des cours d'eau et des cannonières.

"L'exécution a déjà commencé. On parle d'une contre-politique qui consisterait à suspendre les opérations, de la part des armées fédérales, du 1er août à la fin de novembre. Le blocus serait continué par terre et par mer, pendant que les troupes du Nord prendraient leurs quartiers d'été dans des positions salubres.

"La théorie d'une guerre civile aussi terrible, qui finirait dans soixante jours ou même dans quatre-vingt-dix, est abandonnée, et une autre année est maintenant accordée par ceux qui ont la direction de nos affaires financières. Les hommes qui étaient autrefois d'opinion que cette guerre serait courte, seraient bien aises maintenant d'avoir la paix dans cinq années. Le principal argument contre la possibilité d'une longue guerre est qu'elle serait ruineuse pour le pays. Mais ni les uns ni les autres ne proposeront la paix à cause de cela. Le Sud, suivant M. Howell Cobb, préférerait l'annihilation à la restauration de l'Union. Beaucoup d'hommes du Nord qui veulent la restauration entendent par ce mot l'abolition. Un effort, dit-on, doit être fait dans quelques uns des Etats du Nord-Ouest pour unir tous les partis et faire adopter des mesures conciliatrices.

Ainsi le sénateur Wright, de l'Indiana, écrit à la convention unioniste de cet Etat que tout ultraisme doit être abjuré ou le gouvernement, dit-il, ne pourra pas survivre. Il n'y a pas maintenant d'obstacle dans les divisions de parti au Nord pour l'adoption de telles mesures modérées qui tendraient au rétablissement de l'Union sur son ancienne base. Beaucoup d'officiers militaires et civils au service du gouvernement ont été pris dans les rangs des démocrates. Les abolitionistes seuls, comme séparés des républicains, agissent par des raisons de parti. A ce moment même un parti existe entre les quelques ultra qui présentent au Congrès des moyens de défense extrêmes et veulent les imposer à l'administration, et les conservateurs qui se composent de démocrates ou de ceux qu'on appelle ainsi et de républicains sans épithète. Il est impossible de savoir qui triomphera. Mais les chances, dans le temps de discordes publiques sont toujours en faveur des plus violents.

LES MINISTRES DE NASHVILLE.—Le gouverneur fédéral Johnson du Tennessee, vient d'envoyer au pénitencier cinq ministres de Nashville qui avaient refusé de prêter le serment d'allégeance aux Etats-Unis. Voici les deux ordres que le gouverneur Johnson a lancés à leur égard:

ETAT DU TENNESSEE, DÉPARTEMENT DE L'EXÉCUTIF. Nashville, 28 juin 1862.

Au lieutenant-colonel R. W. McClain, Maréchal Prévôt, intérimaire,

Les Rév. Drs. Howell, Ford, Sehon, Sawrie et Baldwin sont aux arrêts et, par la présente, sous votre garde.

S'ils désiraient donner une preuve de leur loyauté en prêtant le serment d'allégeance et en fournissant une caution individuelle de $5,000 chacun pour la fidèle observation de ce serment, ils pourront le faire et être, conséquemment, mis en liberté.

Si, cependant, ils sont résolus à ne pas donner ce témoignage de loyauté, ils seront incarcérés et ils resteront en prison jusqu'à ce que des mesures soient prises pour les envoyer au Sud, au delà des lignes fédérales, où ils seront laissés, après qu'ils auront été formellement prévenus que s'ils reparaissent encore dans les dites lignes pendant l'existence de la rébellion, ils seront considérés comme des espions et traités comme tels.

ANDREW JOHNSON, Gouverneur militaire.

DÉPARTEMENT DE L'EXÉCUTIF, 28 juin 1862.

Au lieutenant-colonel R. W. McClain, Maréchal Prévôt, intérimaire,

Monsieur,—Vous aurez à donner des ordres sérieux pour interdire toute visite aux membres du clergé envoyés aujourd'hui comme prisonniers au pénitencier. Il n'y aura d'exception que pour les visiteurs qui seront nantis d'une permission spéciale; et ce privilège ne sera accordé que pour de bonnes et valables raisons.

Je suggère qu'aucun encouragement ne soit donné à cet esprit de sécession qui peut se manifester par des égards et des attentions délicates, etc.... en sympathisant avec des sous rebelles.

Ces hommes n'ont pas été envoyés au pénitencier pour qu'ils y deviennent les objets d'une attention spéciale de la part des traîtres, ou les lions d'une classe de peuple qui, si on la traitait comme elle le mérite, devrait avoir le privilège d'exprimer ses sympathies seulement dans le même lieu de réclusion.

Ils sont là, comme ennemis de notre gouvernement et ils ne doivent jouir que de la considération qui s'attache aux personnes coupables d'un crime si infâme.

ANDREW JOHNSON, Gouverneur militaire.

Appréciations du Moniteur.

Le Moniteur du 15 juin contient l'appréciation qui suit sur les batailles américaines.

Ces batailles chaudement disputées (faisant allusion à Fair Oaks) qui finissent seulement après deux jours de combat, et comme si des deux côtés l'épuisement des forces obligeait les deux parties à une trêve forcée, montrent l'obstination que le Nord et le Sud apportent à l'attaque et à la défense. Mais la sanglante bataille à Pittsburg landing nous a appris qu'elles ne terminent rien. Aujourd'hui chaque chose reste dans le même état. Le général McClellan n'a fait aucun progrès notable; il est toujours à cinq milles de Richmond, où les confédérés ont pu ramener leurs prisonniers et les canons capturés sur les fédéraux.

Un ensemble de manifestations dans le Sud pour une restauration de l'Union, serait important pour la cause des unionistes, et aurait un caractère beaucoup plus décisif que des victoires précaires et chèrement achetées. On ne trouve aucune manifestation de ce genre, et les bulletins de New York qui se flattaient de cet espoir, ont cessé de parler du parti de l'Union qui devait se lever dans le Sud à mesure que le progrès des armes fédérales donnerait la liberté aux aspirations populaires. C'est sur cette attitude prise par les hommes du Sud, c'est sur cette hostilité non déguisée qu'ils montrent pour le drapeau du Nord quand il est hissé sur leurs villes conquises, que la presse anglaise presqu'à l'unanimité se fonde pour insister sur la nécessité d'une médiation qui offre aux deux parties en lutte l'occasion de chercher une solution amiable de leurs interminables querelles. Deux motions ont déjà été faites à ce sujet au parlement, et les réponses faites par lord Palmerston et le comte Russell semblent indiquer que le gouvernement anglais se préoccupe surtout en cette matière de la question d'opportunité.

Le Moniteur contient une lettre de Londres dont voici un passage:

La question de médiation, d'intervention, etc. dans les affaires des Etats Unis, est l'objet des conversations quotidiennes. La majorité du pays désire l'adoption d'une politique qui n'offre pas d'obstacle à l'indépendance du Sud, tout en ménageant l'apparence de la neutralité. Ceux qui désirent le plus vivement une médiation (et ce sont généralement des personnes en faveur du Sud) ne pensent pas que l'Angleterre puisse la proposer, attendu qu'il y a une irritation constamment croissante dans le Nord contre l'Angleterre, et ils préféreraient grandement voir la France entreprendre la tâche, dans le cas où on se déciderait à cette politique. Tous les esprits qui réfléchissent sont frappés de la difficulté de trouver une base pour la médiation. Il n'est, néanmoins, pas douteux que tous les efforts possibles seront faits pour arriver à un arrangement, et, si cela est possible, pour agir de concert avec la France.

Toutes les classes de la société, ici, ont sur ce sujet la plus grande confiance dans les dispositions et dans la politique de l'empereur.

OPINION PUBLIQUE EN ANGLETERRE.—Un citoyen des Etats-Unis qui réside à Londres écrit de cette ville à la date du 14 juin dernier:

J'ai été extrêmement surpris d'observer l'étendue de la sympathie qu'on manifeste ici pour le Sud. En fait, cette sympathie paraît être universelle. Chaque personne avec laquelle j'ai causé exprime l'opinion que le pays ne pourra jamais être uni de nouveau. Et l'on pense que la période approche où il sera nécessaire que l'Angleterre et la France se concertent pour mettre fin à la guerre.

La question a été mise sur le tapis dans un grand dîner auquel j'assistais hier soir, et la croyance générale était que nous accepterions la médiation de l'Angleterre, si cette puissance était appuyée par la France. Je dis aux assistants que les passions du peuple en Amérique étaient montées à un tel degré qu'on ne voudrait pas entendre parler d'intervention étrangère sous quelque forme que ce fût, et que si l'Angleterre et la France reconnaissaient l'indépendance du Sud, les Etats du Nord déclareraient immédiatement la guerre.

Le manque de coton commence à produire son effet sur les populations de la campagne, et, d'après tout ce que j'entends, je suis convaincu que si la guerre durait une autre année, la France et l'Angleterre s'entendraient pour reconnaître l'indépendance du Sud.

Je me suis trouvé, l'autre soir, avec un certain nombre de personnes, parmi lesquelles il y avait des nobles, des hommes de lettres, des journalistes et des officiers de l'armée et de la marine et tous ont exprimé cette croyance.

Le Traité Mexicain.

Le nouveau traité, négocié par M. Corwin, ministre des Etats Unis au Mexique, a été soumis dernièrement au Sénat de Washington. Le Journal of Commerce de New York dit que l'on attend avec une impatience mêlée d'anxiété la décision du Sénat, parce que de la ratification ou du rejet du traité dépend le maintien ou la rupture de la paix entre la France et les Etats-Unis. Voici une courte analyse de la convention:

Les Etats Unis s'engagent à prêter pour cinq ans onze millions de piastres au Mexique.

Le gouvernement Mexicain déclare affecter aux Etats Unis, comme gage ou nantissement, le domaine public et ce qui reste des biens de l'église. Ce gage est évalué à cent millions de piastres.

Le gouvernement des Etats Unis émettra des obligations pour une valeur de onze millions de piastres, payables dans vingt ans, et portant intérêt à raison de six pour cent.

Le Mexique recevra deux millions de piastres de l'emprunt, quinze jours après la ratification définitive du traité. Le reste de l'emprunt lui sera payé en versements mensuels de $500,000, pendant dix huit mois.

Le gouvernement mexicain donnera ses obligations aux Etats Unis pour une valeur de onze millions de piastres, portant intérêt à raison de six pour cent d'intérêt, et payables en cinq ans.

Pour assurer l'exécution du traité, il sera nommé une commission mixte par le Mexique et les Etats Unis. Ceux-ci désigneront deux commissaires, et le gouvernement mexicain le troisième.

Ces commissaires vendront la quantité du domaine public et des biens de l'église qu'ils jugeront nécessaire pour le remboursement de l'emprunt, et verseront le montant de cette vente entre les mains d'un agent désigné par le gouvernement des Etats Unis. L'agent dont il s'agit devra être domicilié au Mexique.

Au traité est jointe une convention relative au projet de Tehuantepec mais qui ne stipule aucun nouvel avantage commercial.

Un journal de New-York dit que le retard apporté à la présentation de ce traité vient de ce que le président Lincoln éprouvait de la répugnance à soumettre au sénat un projet si peu conforme à ses dispositions antérieures au sujet du Mexique. Il ne voulait, cependant pas le soustraire à l'examen des sénateurs, attendu que leurs dispositions peuvent être changées aujourd'hui au point d'adopter une ligne politique telle, que le gouvernement prenne une part directe dans les affaires mexicaines. Or, les Etats-Unis y seraient pleinement tenus par le traité Corwin.

PRISONNIERS LOUISIANAIS.—Une lettre datée de Chicago, camp Douglas, le 27 juin 1862, nous apprend que les prisonniers dont les noms suivent étaient dans ce camp et jouissaient d'une bonne santé:

Avéline Gastinel, Chas. Braiard, A. Braiard, E. Gasseon, E. Oriol, S. Bachemin, J. Gerard, J. Laforest, H. Dubertrand, A. Schmansky, A. Duboe, B. Joubert, J. Maher, N. Vienne, V. Aimé, E. Bouligny, G. Kennedy, C. Cotron, A. Dumeige, Chs. Vautier.

La lettre ajoute que ce sont les noms de quelques-uns des jeunes gens de la ville.

Attentats commis contre des sujets français au Mexique.

M. Dubois de Saligny, dans une correspondance officielle, adressée au gouvernement mexicain, donne la liste suivante d'attentats connus qui ont été commis dans les huit premiers mois de l'année 1861, contre des sujets français:

1—Louis Gaudry, marchand tailleur à Mexico, blessé d'un coup de poignard devant la porte même de sa maison, rue de San Francisco, le 20 janvier.

2—François Harateigt, cordonnier à Mexico, assailli à sept heures du soir, dans la rue de la Providence, par six individus, reçut un coup de poignard, puis fut volé de son argent et d'une partie de ses vêtements, à Mexico, le 21 janvier.

3—Louis Majerus marchand établi à Tacuba, près Mexico. A la fin de janvier, il fut appelé à Puebla par ses affaires, dès le lendemain de son arrivée, il fut assassiné dans la rue, et la police, qui le ramassa baigné dans son sang, refusa de le faire porter à son logement, sous le prétexte que la loi l'exigeait ainsi, on le traîna d'abord en prison, puis à l'hôpital où il fut également retenu de force à la disposition des autorités judiciaires. Lorsqu'il put sortir, en février, la chambre de l'auberge où il avait laissé ses bagages était complètement dévalisée, la porte en ayant été fracturée à l'extérieur, l'hôtelier accusa la police de ce méfait, et réciproquement.

4—Augustin Coffe et Alexandre Bordenave. l'un tailleur et l'autre commerçant à Minatitlan, maltraités et emprisonnés à Minatitlan (isthme de Tehuantepec), d'où le consul français de Veracruz a été les enlever le 23 avril.

5—Pierre Maurel, hôtelier à Rio-Frio et au Palmar, enlevé de son domicile et pillé deux fois consécutives, en janvier et avril.

6—Pierre Lament, commis négociant à Puebla, assassiné au Pinar, entre Puebla et Perote, le 11 mars.

7—Louis Mathieu Bonhomme, propriétaire rural dans l'Etat de Durango, assassiné et tué sur place à Veimonte, près de Durango, le 3 avril.

8—Alexis Maurice, conducteur de chariots, enlevé plusieurs fois en avril et juillet, toujours maltraité et mis à rançon.

9—Mme Eugénie Maison, commerçante, se rendant en France, assassinée près de Cordova, le 12 mars, en même temps que le capitaine Aldama, décédée le 21 avril après quarante jours de souffrances.

10—Lucien Roy, régisseur d'habitation, enlevé le 18 avril de l'hacienda de Pantitlan (territoire d'Iturbide), mis à rançon après deux jours de tortures.

11—Pierre Lacoste, assassiné à Roma, à dix huit lieues de Mexico, et tué sur place, le 1 mai.

12—Auguste Firmin Daveene, maître meunier, assassiné, le 19 mai, dans le moulin du Battant, à trois lieues de Mexico. Les assassins qui furent reconnus même par les chiens du moulin et appartenaient à trois bourgades voisines, jouissent tranquillement du fruit de leurs forfaits. La mort de Daveene a dû leur rapporter 5 à 6,000 piastres.

13—Benjamin Jaffré, contre-maître du moulin du Battant, blessé grièvement par les assassins de Daveene, qui l'ont laissé sans connaissance jusqu'au 19 mai.

14—Le jeune Acho, enlevé de l'hacienda de son père, dans l'Etat de Puebla; mis à rançon après quelques jours de torture morale, fin de mai.

15—Louis Guerrier fils, tabletier à Mexico, enlevé à une demie-lieue de Mexico; relâché sans rançon, après un jour de détention: 26 27 juin.

16—Joseph Louis Thinesse, tailleur, se rendant de Mexico à Acapulco, dépouillé et battu par les soldats du gouvernement à un quart de lieue de Cuernavaca, sur la grande route, le 24 juillet.

17—Benoit Duffis, de Temascaltepec, négociant; enlevé, emprisonné, maltraité et torturé de toutes façons: 26 30 juillet.

18—Jean-Baptiste Delaporte, forgeron, assassiné le 2 août à Otumba, à huit lieues de Mexico, route de Pachuca. Les assassins sont tous connus, et rien ne serait plus facile que de les arrêter; décédé le 4 août.

19—Pierre Duhart, de Temascaltepec, premier commis de la maison française Echenique; enlevé le 28 juillet, relâché après trois jours de souffrances.

20—Henri Hauteville, mineur entrepreneur, de Temascaltepec, a eu sa maison pillée de fond en comble, le 28 juillet.

21—Jacques Bernard, commis négociant, de Mexico, attaqué, frappé et blessé par quatre soldats, dans la rue Zuleta, le 31 juillet.

22—Paul Dairo, marchand colporteur; assassiné sur la grande route de Mexico, à deux lieues de Cuernavaca, et tué sur la place le 2 août.

23—Auguste Dausset, brasseur à Mexico, attaqué et blessé dans la rue San-Francisco, le 11 août.

A M. Baguille père, instituteur, et sa famille.

Ayant appris l'affreux malheur qui vous a frappés, permettez à mon amitié, de vous offrir ces simples lignes.

ÉLÉGIE

(Sur la mort de Florian.)

Oh toi! dont l'âge tendre aimait que la jeunesse,
Fut toujours soutenu par l'aimable caresse;
Dont les premiers ébats, épanouissaient le cœur,
De parents qui voulaient ton bien et ton bonheur.
Que sont donc devenus ces beaux jours de l'enfance,
Que ta vie achetée d'une longue souffrance;
Hélas!!! pleurent sur toi, mort qui fus ton ami,
Mon cœur ne peut jamais te mettre dans l'oubli
Toi dont l'éducation fut le premier prélude,
Qui te donnait le goût pour les arts et l'étude,
A la fleur de tes ans, je te vois moissonné;
Mon esprit par ce coup est désillusionné,
Quand je vois qu'ici bas tous la vie éternelle
Victime des décrets d'une parque cruelle!.......
Séparé des parents et de tous tes amis
Par tes talents divers près de toi réunis
Cherchant à t'imiter dans ta noble énergie,
Qu'accompagnait toujours la simple modestie,
Tu n'es plus, pauvre ami, permets que mes sanglots,
Aillent t'accompagner jusqu'au champ du repos.

Ton ami, LACOUVREUR, de St-Pierre.

16 juil—1f

Décédé, hier, 15 juillet 1862, à 1 heure et demie P. M., à l'âge de 36 ans, BENOIT BOYER, né dans le Bas Canada et habitant la Nouvelle Orléans depuis 26 ans. Ses amis et connaissances sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, à 2 heures P. M. Le convoi partira de sa dernière demeure, rue Hospital, entre les rues Annonciation et Laurel, 4e district.

Grocerie à vendre.

A VENDRE une GROCERIE BIEN SITUEE et BIEN ACHALANDEE. S'adresser sur les lieux, encoignure Amour et Rouelle. 16 juil—1f

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS,

Mercredi soir, 16 juillet.

SUCRE—Les transactions d'aujourd'hui comprennent 1200 boucauts, en beaucoup de lots, sur la Levée et les magasins, à 5 cts le fair, 5½ cts le bon fair, 5½ cts le fully fair, 5½ cts le prime et 5¾ @ 6¾ cts le strictement prime.

MELASSE—Marché très calme. Il s'est vendu 50 barils de fermentée claire, @ 11 cts le gallon.

FARINE—Très faible stock. Détail seulement à @ 20 le baril.

AVOINE—Environ 250 sacs à $1 60 @ $1 75 le boisseau.

PORC—Le mess s'est détaillé à $27 @ $30 le baril.

BACON—Les plats côtés décossés se détaillent à 23 @ 24 cts, et les jambons passés au sucre à 25 @ 27 cts la livre.

BEURRE—Le bon beurre du Nord se détaille à 30 à 35 cts la livre.

SEL—25 sacs gros sel de Liverpool ont été vendus à l'encan, hier et avant-hier, à $1 25; 150 sacs à $1 40, et 50 à $1 50 le sac.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

ARRIVÉS HIER

Navire Brazil, Wicks, Ile aux Vaisseaux.
Barque Winslow, Davis Boston via Ile aux Vaisseaux.
Barque Eagle, Atkins, Ile aux Vaisseaux.
Brick anglais Planet, Lamb, Iles Turques.
Goëlette John A Griffin, Foster, Philadelphie via Ile aux Vaisseaux.
Goëlette Henry Nutt, Baker, Philadelphie via Ile aux Vaisseaux.
Goëlette Holcomb, Bennett, Ile aux Vaisseaux.

Montant le fleuve.

Barque F G Alexander.
Barque Harvest Meme.
Goëlette P. H Herwig, de la Côte.

IMPORTATIONS.

Iles Turques—Par le brick Planet 700 boisseaux sel —54 barils à aile palmacorti à ordre.

Philadelphie—Par la barque Winslow Chargement pour le gouvernement.

Philadelphie—Par la goëlette Henry Nutt Charbon pour le gouvernement.

Philadelphie—Par la goëlette John A Griffin Charbon pour le gouvernement,

New York—Par le vapeur Parkersburg 4 tubes fromage, à Piaggio & Vinson—1 do à A G [illegible] do à B Roubet—31 caisses marchandises à H T Venard—30 barils farine, 1 balle cercles à E Franz—35 barils farine, 6 Orient Seno—10 barils m[illegible], 10 tierçons jambon, 10 ale biscuit, 10 fr[illegible] beurre, à F [illegible] barils farine, 19 barriques jambon à Schneider & Wise—5 ballots thé à Dyer & Howard—2 [illegible] barils farine, 35 barils porc, 14 barillets beurre, 60 [illegible], 19 ballots marchandises à H Vergey—1 [illegible] caisses bacon à W Preim & co—30 ballots marchandises à C Weisbes—16 do à B A Withers—1 baril farine à F J Hawley—30 caisses beurre à Grieff, Byrnes & co—2 caisses marchandises à O Lefèvre & co—175 bar. graisse, 10 boucauts beurre, 200 caisses fromage à J T Deimas—2 ballots marchandises à A Girard—4 do à E Roger & co—7 do à Goldsmith, Haber & co—2 do à J T Monroe & Co—1 do à J Rybeck—1 do à Duntze & co—5 tierçons beurre à A McCall—5 do à R Hare—35 ballots marchandises à S M [illegible]—50 barils farine, 33 barils porc, 25 do orge, 27 rouleaux cuir, 6 ballots marchandises à A Wi[illegible]—1 do à Hébert & Enouse—31 do à E M Sherwood—[illegible] do à J J Albert—42 caisses fromage, 10 frequins beurre à J J Adams & co—25 barillets beurre, 10 frequins do à J S Martin—7 [illegible] do, 28 caisses fromage, 10 barriques jambon à Grieff, Byrnes & co—10 tierçons jambon à H Zuberbier—1 ballot marchandises à F Zeigler—6 do à F Farrelly—3 do à J Watt—21 do à L Schwartz—5 do à J Brennan—1 do à A Schwartz—3 ballots marchandises à C Weisner—2 do à J Marks & co—3 do à Vincent & Co—3 do à W F White—6 do à B A Anderson—2 [illegible] bacon à Grieff, Byrnes & co—5 barils mais à J S Martin—30 tierçons jambon, 3 barils farine 40 cs fromage, 21 bal. beurre à H Zuberbier—52 caisses fromage à F Delcourt—1 ballot [illegible] à A Kennis—52 frequins beurre à Schneider & Wise—35 do do [illegible] jambon, 35 bar. bacon, 100 bar le farine, 2 do [illegible] à B Bevans—46 barils farine, etc et divers autres marchandises à divers.

POUR NEW-YORK.

Le beau steamer neuf à hélice CREOLE, commandant [illegible], sera expédié pour New York le 1er août, prend a un fret d'environ [illegible] barils. WARNEKEN & Co., Rue de l'Union, No 41. 15 juil—6f

POUR TRUXILLO ET L'ILE RUATAN.

La belle goëlette fine voilière CORA, capitaine White, partira dans une dizaine de jours, pour les ports ci-dessus. Il reste encore de la place pour du fret et des passagers. S'adresser à JOSEPH KELLEY, 36 rue Gravier. 16 juil—7f

POUR LE HAVRE.

La barque française ALCYON fine voilière, capitaine Lemoale, partira sous peu. Pour fret ou passage, (beaux emménagements), s'adresser à bord ou à S PLASSAN, Rue Vieille-Levée, Nos 38 et 40. 11 juil—

Nouvelle Société Lusitana de Bienfaisance de la Nelle-Orléans.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.

CONFORMÉMENT à l'article VIII, section 1re de la Constitution et des règlements de la Société, la troisième assemblée trimestrielle aura lieu DIMANCHE PROCHAIN, 20 juillet 1862, à 4 heures P. M.

Les membres sont priés de se réunir dans leur salle, à l'encoignure des rues Grands Hommes et Champs-Elysées, car des affaires de haute importance leur seront soumises.

Nouvelle Orléans, 16 juillet 1862. Par ordre de ANTONIO VIEIRA, Président. 16 juillet—2f

Nova Sociedade Lusitana de Beneficencia de Nova Orleans.

ASSEMBLEA GERAL.

Conforme o Artigo VIII, Verço 1o da Constituiçao e Regulamentos desta Sociedade, a 3a assembleia geral, terá lugar DOMINGO prox. 20 de Julho de 1862, as 4 horas da tarde.

Todos os membros que não estejão atrasados com ella, se reunirão no dito dia, e hora, em sua sala esquina das ruas Elysian Fields e Greatmen, para tratar de assumptos que lhes serão submettidos a sua consideração.

Por ordem de ANTONIO VIEIRA, presidente. Nova Orleans, 16 de Julho 1862.

GARDE FRANÇAISE.

LES officiers et les membres du conseil d'administration sont requis de se réunir à la caserne rue de la Douane, à six heures précises, pour affaires importantes. E. MANINT, Colonel. 16 juil—1f

BRIGADE EUROPEENNE.

Compagnie Belge.

TOUS les membres de cette compagnie sont priés de se réunir JEUDI, 17 juillet courant à 7 heures P. M., rue Bourbon, No 9 entre Canal et Douane, pour règlement de comptes et communications importantes. MAX LE ROY, capitaine. 15 juil—2f

Demande d'une place.

UN jeune homme de 14 ans, actif et intelligent parlant français et anglais, désire trouver un emploi dans un magasin pour faire les commissions, ou pour tout autre service. S'adresser lettres G. P. au bureau de l'Abeille. 16 juil—1f

AU PUBLIC.

Bureau du maréchal-prévôt.

Nlle-Orléans, 11 juillet 1862.

LE rassemblement dans les rues et les places publiques de groupes de citoyens est devenu un danger pour la paix publique. La police de la ville a donc reçu l'ordre de disperser tout rassemblement de plus de trois personnes, et d'arrêter et incarcérer tous ceux qui refuseraient d'obéir immédiatement à la sommation. JONAS H. FRENCH, Maréchal-prévôt et chef de la police. 12 juil—

LES personnes désirant prendre du service dans l'armée des Etats Unis comme volontaires de la Louisiane, sont invitées à se présenter sans retard à mon bureau, rue Bienville No 32, au dessous du restaurant de Paris, entre Chartres et Levée.

Par ordre du surintendant J Deitzel, en vertu de l'ordre spécial du major Général Butler, No 171. Le capitaine commandant la 1ère Compagnie CLÉMENT RENAUD. 15 juil—3

LES soussignés ont l'honneur de prévenir leurs amis, leurs clients et le public que la société existant en cette ville sous la raison H. Clostermann, Tourné & Co., est dissoute d'un commun accord. H. CLOSTERMANN, N. TOURNE, JOS BAYLE.

Messieurs H. Clostermann et Bayle restent seuls chargés de la liquidation de l'ancienne maison et continueront le même genre d'affaires sous la raison sociale H. Clostermann & Bayle. H. CLOSTERMANN, Jos BAYLE. 16 juil—1sem

NATTES.

REÇU tout récemment—Un assortiment de NATTES BLANCHES ET A CARREAUX. A vendre par A. BROUSSEAU & Co. Rue de Chartres, No 19. 14 juil—6f

A bon marché!!

6000 yardes Baréges Français brodé, à 15 cents.

4500 yardes Mousselines Suisses unies extra fines,

A vendre au No 12, rue Ste-Anne, Bâtisse Pontalba, par J. SANAC & CO. 16 juil—2sem.

REÇU par le steamer MARION.

200 barils de farine extra.
50 tierçons jambon.
40 caisses fromage de Limbourg.
100 barils de Lug-Bier.

A vendre, encoignure Gravier et Nouvelle Levée, chez JULES ROSE, Successeur de John F. Fischer & Co. 15 juil—6f

Marchandises reçues par le steamer Marion.

EN débarquement et à vendre par le soussigné 300 barils farine extra.

100 " mess pork.
100 " prime pork.
75 boîtes fromage anglais dairy.
200 kegs graisse.
25 tierces jambons fumés au sucre.

FREDERIC AVET, 59 et 61 Old Levee. 16 juil

Sacs à riz.

1200 SACS A RIZ, NEUFS,

A vendre par BUNNELL & LE GAY, Rue Gravier, No 10. 15 juil—6

Barils vides.

HUIT cents barils à mélasse; 200 demi-barils.

A vendre par BERNARD TURPIN, No 95, rue de la Vieille Levée. 15 juillet—3f

Soude.

QUATRE-VINGT-QUINZE boucauts de soude (soda ash)—

A vendre par BERNARD TURPIN, No 95, rue de la Vieille Levée. 15 juillet—3f

Chaux! Chaux!

255, Promenade Carondelet, NLLE-ORLEANS.

LE soussigné a l'honneur d'informer respectueusement messieurs les entrepreneurs, constructeurs, maçons, et le public en général, qu'il a établi une grande usine à chaux de coquilles dans l'ancien jardin Ste-Hélène No 255, Promenade Carondelet, (Vieux Bassin). Il peut fournir journellement une grande quantité de chaux d'excellente qualité, et au plus bas prix du marché. Des conditions avantageuses seront faites à messieurs les marchands de fournitures de matériaux de constructions. J. MAURICE CESSAC. 16 juillet—30f

AUX BOULANGERS.

Quartier général du Commandant militaire de la Nlle-Orléans.

Hôtel de Ville, 13 juillet 1862.

LE prix de la farine étant aujourd'hui de vingt piastres (20) le baril, les boulangers sont requis de donner, durant la semaine, à partir de LUNDI, 14 du courant:

Vingt-huit onces de pain pour 20 cents.
Quatorze " " 10 "
Sept " " 5 "

Les acheteurs dont on exigera un prix plus élevé, donneront leurs noms, le nom du boulanger, intéressant un des deux adresses et en feront connaître le prix à un homme de police quelconque, ou à un assistant du maréchal-prévôt. G. WEITZEL, Commandant militaire assistant. 15 juil—6f

SAVON, cordes, plomb et cigares, à vendre par E. J. HART & Co. Rue Tchoupitoulas, Nos 77 et 79. 1 juin—

VENTES A L'ENCAN.

Vacherie! vacherie!

E. M. JACOBS, encanteur, Bureau No 90, Passage de la Bourse.

IL sera vendu, mercredi 16 juillet 1862, à 11 heures du matin, sur le chemin de la Métairie en face du City Park—

24 vaches laitières.
3 chevaux.
2 charettes.
Le clientèle et les ustensiles de la vacherie.

Conditions—comptant. 12juil—

Marchandises sèches étrangères et du pays, Habillements et Bonneterie, PAR HOFFMAN & MARKS. J. HOFFMAN, encanteur. Bureau rue de Chartres, No 63.

IL sera vendu, MERCREDI, le 16 juillet 1862, à 10 heures du matin—300 lots de marchandises sèches importées récemment, comprenant indiennes françaises, mousselines en couleur, baréges brodés, gingas fil et gingas coton, cotonnades, coutils, toiles imprimées, mousselines unies et brodées.

300 douzaines bonneterie pour hommes, femmes et enfants.

200 douzaines mouchoirs d'un nouveau genre,

Et un grand assortiment de marchandises de variétés.

60 caisses excellents souliers pour femmes et enfants.

59 caisses chapeaux assortis, pour hommes, femmes et enfants.

50 douzaines veau français entre fin.

—EGALEMENT—

A 2 heures P. M., un grand stock de comestibles et de quincaillerie. 16juil

Huile de charbon! Huile de charbon! PAR HOFFMAN & MARKS, J. HOFFMAN, encanteur. Au No 61, rue de la Douane.

JEUDI, 17 juillet 1862, à 10 heures du matin, il sera vendu.

Une grande quantité d'huile de charbon "Excelsior" qui a remporté le premier prix à l'American Institute, à New-York.

Pour être vendu sans réserve et payable, sur livraison, en monnaie ayant cours. 16juil

Farine et épaules de bacon. PAR R. B. SYKES.

AUJOURD'HUI, à 10 heures et demie, il sera vendu sur la Levée, en face du dépôt du chemin de fer Pontchartrain, en débarquement du brick Stephen Hotchkiss—

50 barils farine entre de St Louis;
17 tierçons et boucauts épaules de bacon.

Conditions—comptant. 16 juil

Son et avoine. PAR R. B. SYKES.

AUJOURD'HUI, à 10 heures, il sera vendu, à l'encan, pour le compte de qui il appartiendra, sur la Levée, au poteau No 34, Troisième District—

836 sacs son,
251 do avoine,

Débarqués de la goëlette Hotchkiss.

Conditions—comptant. 16juil—

VENTE SANS RESERVE.

Linge fait, chaussures, chapeaux et marchandises sèches. PAR E. ROGER & Co, C. SAMORY, Encanteur.

JEUDI, 17 juillet, il sera vendu à 10 heures, à la salle d'encan, Nos 46 et 47, rue de la Vieille-Levée—

150 lots linge fait, comprenant un magnifique assortiment.

—Aussi—

Une facture bottes, souliers et brodequins et chapeaux

—et—

Un grand assortiment marchandises sèches de saison.

Conditions—à la vente. 16 juil

MARCHANDISES SECHES

A bon marché.

2,000 DOUZAINES mouchoirs à batiste $1, $1 50 la douzaine. THEODORE DANZIGER. A l'encoignure des rues Royale et St-Philippe. 9juin

AVIS.

LE soussigné a l'honneur de prévenir ses clientèle et le public en général qu'à dater de ce jour il n'est plus associé avec M. Clement Renaud, pour l'exploitation de son atelier de ferronnerie, et qu'il continuera comme par le passé, à dorure d'argent et le bronzage, sur tous les métaux, à des prix très modérés. H. CHANET. 14 juillet—3. 109 rue Conti

AVIS.

UNE dame, désirant retourner en Europe, désire trouver une place de femme de chambre; elle peut également prendre des enfants. Elle se contenterait d'un faible gage. S'adresser rue Bourgogne, No 179, entre St-Anne et Orléans. 21juin—30f

Demande de maison.

On demande à louer, pour le mois d'août, une jolie maison convenable pour une petite famille et située dans le carré de la ville. S'adresser rue de la Vieille Levée, No 64. 11 juillet

Chaussures, cuirs, articles à souliers.

A vendre pour clore—Bottes, brodequins, chaussures pour dames et demoiselles, peaux de veau, doublures et un assortiment d'articles à souliers. A vendre à bas prix, pour clore. E. C. CLARK & CO, Rue de la Nlle Levée, No 56, entre Poydras et Natchez. 10juil—

Vins de Bordeaux.

DEUX cents barriques vin rouge en débarquement et à vendre par A. CARRIERE, 37, Vieille-Levée. 11 juillet—6f

Peintures.

VERT chrome et jaune chrome, très pure, secs et à l'huile. Zinc blanc de neige, à l'huile, à vendre par E. C. CLARK & CO., Rue de la Nlle Levée, No 56, entre Poydras et Natchez. 10juil—6f

FOURNITURES de BUREAUX et BONNETERIE, à vendre à bas prix, pour clore, par E. C. CLARK & CO., Rue de la Nlle Levée, No 56, entre Poydras et Natchez. 10juil—7f

PAPIER à imprimer, de pour journaux, de pour enveloppes—grandeurs assorties, à vendre par E. J. HART & Co. Rue Tchoupitoulas, Nos 77 et 79. 6juin—

CATAWBA—15 caisses de 12 bouteilles, vin de Catawba qualité supérieure, à vendre par S. D. GRATIAA & Co. 50, rue Douane. 6 juin

Gelée et pâte de goyave

EN boîtes de 2 livres, 1 livre 1/2 et 1/4, à vendre par E. PIAGGIO, encoignure St Louis et Royale. 12 juil

Saucissons! Saucissons!

DE Lyon et d'Arles, en débarquement et à vendre par E. PIAGGIO, encoignure Royale et St Louis. 12 juillet

Gruyère et tête de maure,

EN débarquement et à vendre par E PIAGGIO, encoignure St Louis et Royale. 12 juil

Conserves alimentaires et provisions.

UN grand choix et assortiment de conserves alimentaires et provisions, en débarquement et à vendre par E PIAGGIO, encoignure St Louis et Royale. 12 juillet

Bureau de la Compagnie d'Assurance du Star

Nlle-Orléans, 5 juillet 1862.

AVIS est donné que l'élection annuelle de douze directeurs, devant servir à commencer du troisième lundi du mois d'août prochain, aura lieu au bureau de la compagnie No 14, rue Carondelet, le lundi 21 courant de 10 heures A. M. à 2 P. M. J. D. BELAUME, Secrétaire pro tem. 4 juil—au 21

Bureau du Commissaire du Premier District de desséchement.

Hôtel de Ville, No 30, Nelle Orléans, 12 mai 1862.

TOUS les propriétaires de terres situées dans le Premier District de desséchement qui est borné par le fleuve Mississippi en face, la rue Julia et le nouveau Bassin au-dessus, le Lac Pontchartrain derrière, le Bayou St Jean, le Canal Carondelet et la rue St Pierre—dessous—sont prévenus que le premier versement de l'assessement pour le coût du desséchement dudit district est maintenant dû et payable à ce bureau. Les comptes qui ne seront pas payés le 12 juillet prochain seront sujets aux procédures légales. N. E BAILY, Président. 20 mai—2m

AU PUBLIC.

LE public est averti que la ville n'a pas responsable des petits billets émis par G. W. HOLT, ASA HOLT ou McDONNEL & McGRAW. ADAM WAGNER. ADAM GIFFEN, Trésorier de la ville. 3juillet—30j

AVIS.

La perception des TAXES DE VILLE, pour l'année 861, sera reprise LUNDI, le vingt-trois courant, à l'Hôtel de Ville, en monnaie courante. ADAM GIFFEN, Trésorier de la ville. 24juin—30f

BANQUE DE LA LOUISIANE.

Nlle Orléans, 7 juillet 1862.

LES personnes qui doivent à cette Banque et désirent un renouvellement sont invitées à présenter leurs billets à l'escompte le jour d'offres précédant immédiatement l'échéance de leurs obligations, car aucun renouvellement ne peut être accordé après que le Board ne siège pas. AUGT. MONTREUIL, Caissier. 8juillet—30f

MODES! MODES!

Mme DEZAUCHE

Successeur de Mme Turner,

110........Rue du Canal........110.

MME DEZAUCHE, ayant fait l'acquisition de l'établissement de Mme Turner annonce respectueusement aux dames de la Nouvelle-Orléans qu'elle fera tous ses efforts pour maintenir la réputation acquise par cet établissement.

Tout ce qui sortira de ses ateliers de mode et de couture sera irréprochable sous tous les rapports et de nature à satisfaire le goût exquis des dames créoles, qui sont respectueusement invitées à visiter le magasin de Mme Dezauche.

M. Dezauche qui a été employé, pendant plusieurs années, dans les premières maisons de nouveautés de la ville sera chargé des achats. 7juin—1m

A Vendre,

CHANGE SUR NEW-YORK.

S'adresser à MM. D. DE GOICOURIA & CO. 64, rue Carondelet. 25juin—1m

GLOBE MILLS "Moulins Globe,"

Cet établissement a été transporté Dans la rue Vieille Levée, No 265, Entre les rues St-Philippe et Ursulines, En face du marché aux légumes. Et est encore en pleine activité. 19juil—

$10 DE RECOMPENSE.

Parti de chez moi, SAMEDI, 12 juillet, un gros cheval bai clair, haut de 15 mains, un pied de derrière blanc et l'autre blanc en partie. On suppose qu'il est dans le Troisième District. La personne qui le ramènera au soussigné recevra la susdite récompense. DANIEL DEVER, Gardien du Cimetière de St-Patrick. 15juil—3f

AU PUBLIC.

AYANT vendu ma ligne d'omnibus, je désire retirer ma circulation de tickets d'omnibus. Je prie conséquemment ceux qui en ont de les présenter de suite à mon bureau, rue du Canal, No 209, de 9 heures à midi, tous les jours, excepté les dimanches.

Ces billets sont les tickets verts avec une ligne blanche d'un côté et un omnibus de l'autre; les tickets blancs portant mon nom des deux côtés.

Il y a beaucoup de tickets contrefaits en circulation, surtout parmi les tickets verts. Je préviens de nouveau le public de ne pas les recevoir. J. B. SLAWSON. Nelle Orléans, 10 juillet 1862. 10 juil—

RUM ET ALCOHOL.

A vendre par T. LAMAUX, No 15, rue Conti. 17juin—1m

RHUM ET ALCOHOL.

RAFFINERIE de la Louisiane. Constamment en main en quantité à la convenance des acheteurs. LAUVE & LEBLANC, 57 et 59, rue Toulouse. 11 fev—